

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 13 (2013)

Rubrik: L'institution

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'institution

L'Antenne interjurassienne de l'égalité: une volonté politique aux perspectives prometteuses

Par Elisabeth Baume-Schneider
Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports
de la République et Canton du Jura



« C'est la nécessité de combattre qui semble oubliée... ce qui domine semble être la certitude tranquille d'un progrès en marche... »
Françoise Giroud

Le dialogue interjurassien s'inscrit dans le sillage de la volonté politique exprimée par l'Accord du 25 mars 1994 signé par le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement jurassien, sous l'égide de la Confédération. Au-delà de l'expression politique, il est avant tout le fruit d'une confiance et d'une reconnaissance mutuelles, acquises progressivement de manière pragmatique, en particulier dans le cadre des travaux menés par l'Assemblée interjurassienne. En 1999, les gouvernements bernois et jurassiens esquisaient une liste indicative d'institutions communes à envisager. Dans ce contexte de collaboration, l'Assemblée interjurassienne a exprimé par le biais de la Résolution 45 son intérêt en faveur de la création d'une institution commune dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes. Si désormais en Suisse romande tous les cantons s'appuient sur des bureaux de l'égalité, certes aux appellations différentes, il est précieux de rappeler le rôle précurseur joué par le canton du Jura qui, grâce à la ténacité des associations féminines et aux débats menés dans le cadre de l'Assemblée constituante, a vu l'inscription dans sa Constitution cantonale d'un article consacrant le Bureau de la condition féminine. Ce fut le premier bureau de l'égalité en Suisse.

L'égalité ne se laisse pas corseter dans des définitions exclusives et, à ce titre, je m'inspire volontiers des propos de Marie-Josèphe Lachat qui précisait lors du 20^e anniversaire du Bureau que « vouloir l'égalité c'est s'enraciner dans le féminisme pour y trouver une source, un souffle à l'action et un sens à l'action ; c'est adhérer à une vision du monde qui donne fondement et assise à toute action et attitude, qui traverse tout comportement, colore toute relation, tout regard porté et toute parole dite sur l'autre ».

Fin 2001, les gouvernements jurassien et bernois mandatent les responsables des bureaux de l'égalité des deux cantons en leur demandant d'examiner l'opportunité et la possibilité de créer une institution commune dans le domaine de l'égalité.

Mi-août 2005, une rencontre avec le Conseiller d'Etat Mario Annoni précise un objectif commun visant une amélioration des dispositifs de conseil en matière d'égalité proposés à la population du Jura bernois, avec en particulier l'organisation d'un service de consultation en langue française. Il est renoncé à créer un bureau de l'égalité du Jura bernois et il est décidé de mettre à profit les synergies entre les bureaux de l'égalité bernois et jurassien en vue de développer un certain nombre d'actions et de prestations à proposer dans le Jura bernois. Le Gouvernement jurassien est ouvert à toute forme de collaboration et souhaite que différents scénarios soient étudiés afin de privilégier une organisation qui favorise les projets concrets sur le terrain.

En 2007, avec l'aval et le soutien du Conseil du Jura bernois, le Conseil-exécutif bernois approuve la démarche permettant l'organisation d'une collaboration concrète dans le domaine de la promotion de l'égalité. La Chancellerie d'Etat devient notre interlocuteur et, à la suite de travaux intenses menés en particulier par Mmes Barbara Ruf et Angela Fleury, respectivement cheffes des bureaux de l'égalité cantonaux, leurs collaboratrices et collaborateurs et les services juridiques, il est possible de disposer d'une convention de prestations.

Septembre 2008 verra la signature de ladite convention de prestations et l'Antenne interjurassienne de l'égalité entrera enfin en fonction, sous la forme d'un projet pilote de trois ans, le 2 février 2009.

Après évaluation de la phase pilote, et grâce au soutien exprimé par le Conseil du Jura bernois en faveur du maintien de l'Antenne, tandis que le Conseil exécutif bernois mettait « en attente » le renouvellement du contrat de prestations, il a été possible de signer un second contrat couvrant la période d'octobre 2011 à septembre 2014.

Désormais, grâce aux expériences acquises sur le terrain, à une démarche de prospection menant à une meilleure compréhension et définition des besoins, à un dialogue critique constructif, l'Antenne interjurassienne peut fort opportunément continuer à déployer ses activités. Les dotations en personnel et les budgets sont modestes; toutefois, la volonté de mener des projets concrets, l'enthousiasme et la relation de confiance entre les bureaux de l'égalité bernois et jurassiens permettent d'offrir de manière professionnelle des renseignements et conseils dans le domaine de l'égalité à la population ainsi qu'aux organisations, entreprises et institutions du Jura bernois.

L'Antenne réalise des projets en particulier dans le domaine de la formation et de la promotion des femmes en politique. Les prestations sont assurées par le personnel du Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura.

D'une manière générale, les bureaux de l'égalité sont régulièrement remis en question dans la sphère des prestations à assumer par les Administrations publiques. Certains estiment qu'ils adoptent un positionnement trop réservé tandis que d'autres leur reprochent des attitudes trop militantes! Pour ma part, je suis convaincue de la nécessité de leur action car aujourd'hui encore de nombreuses discriminations

existent entre femmes et hommes, notamment dans le domaine des inégalités salariales, des représentations sociales des formations et des métiers, de la conciliation entre vie familiale et parcours professionnel. Les femmes et les hommes qui s'adressent à notre bureau de l'égalité attestent de la nécessité de cet espace de conseil et de dialogue.

En référence à Ch. Rojzmann, je conclus en affirmant que les bureaux de l'égalité contribuent avec compétence et humanité à reconstruire de l'intelligence collective en mettant en interaction des personnes, des institutions afin de leur proposer des outils de prise de parole, de force de propositions à mettre à disposition de celles et ceux qui ne s'expriment que trop peu ou que l'on n'entend ou n'écoute pas suffisamment.

Je remercie toutes les personnes qui de près ou de loin ont œuvré et continueront à s'impliquer en faveur de l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Jeme réjouis des perspectives à venir.

L'égalité, une politique publique pour le Jura bernois



Entretien avec Michel Walther

Vice-chancelier du canton de Berne

Chef de l'Office des services linguistiques et juridiques*

En quoi l'égalité entre femmes et hommes est-elle pour vous un enjeu de politique publique ?

Si l'on considère que l'enjeu d'une politique publique est d'agir, avec un ensemble de moyens (humains, financiers et matériels) sur une situation donnée afin d'atteindre un ensemble d'objectifs préalablement fixés et bien oui, l'égalité entre femmes et hommes est un enjeu important et il justifie une politique publique en Suisse. La femme doit être considérée à juste titre et jouir à tous les niveaux des mêmes droits que l'homme, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui en Suisse. Contrairement à bien d'autres pays européens, la Suisse n'a guère été un exemple dans le domaine de l'égalité puisqu'elle n'a accordé le droit de vote aux femmes que très tardivement (au niveau fédéral après la votation du 7.2.1971).

Au niveau cantonal, c'est dès les années 1960 que les huit premiers cantons introduisent le suffrage féminin (1959 pour Neuchâtel et Vaud) et le dernier, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, l'introduit suite à une décision du Tribunal fédéral en 1991 seulement. Si sur le plan démocratique femmes et hommes jouissent aujourd'hui des mêmes droits, ce n'est pas le cas dans bien d'autres domaines. Un constat qui justifie pleinement à mes yeux la conduite d'une politique publique en la matière.

Qu'apporte à la région du Jura bernois une structure œuvrant pour l'égalité, telle que l'Antenne interjurassienne de l'égalité ?

Même si le Jura bernois est l'un des centres de l'industrie de précision connu au niveau mondial avec des noms prestigieux tels que Longines, Straumann ou encore Tornos, il reste aussi une région rurale em-

preinte de traditions. Dans le Jura bernois comme ailleurs, les inégalités entre femmes et hommes sont encore bien présentes sur le marché du travail, dans le domaine salarial ou plus globalement au niveau de la place donnée à la femme dans la société au sens le plus large du terme. Par ses actions de sensibilisation portant sur différents aspects de l'égalité, par son rôle de conseillère et de sensibilisatrice, l'Antenne interjurassienne de l'égalité a un grand rôle à jouer. A mes yeux, elle doit poursuivre et déployer ses activités dans tous les domaines de la vie publique et privée afin de tendre à une amélioration de la situation.

Comment imaginez-vous l'avenir de l'Antenne interjurassienne de l'égalité ?

Mise en place dans le Jura bernois par les Bureaux de l'égalité du canton de Berne et du Jura, l'Antenne interjurassienne de l'égalité entre femmes et hommes a sa raison d'être dans sa forme et sa structure actuelle. D'une part parce qu'il reste bien du travail à faire, mais aussi parce que la dimension interjurassienne de l'institution se justifie pleinement.

Je suis d'avis qu'au-delà des questions ouvertes quant à l'avenir institutionnel de la région, et quelles que soient les réponses qui y seront données dans les mois ou les années à venir, une telle organisation doit être maintenue et développée. Il ne saurait être question à mes yeux de remettre son existence en cause.

* L'Office des services linguistiques et juridiques est chargé des questions qui touchent au bilinguisme du canton, aux relations extérieures et à la préparation des dossiers concernant les affaires jurassiennes, et il assure le service juridique de la Chancellerie d'Etat

L'égalité au sein de la politique régionale: les liens avec le Conseil du Jura bernois



Par Manfred Bühler

Ancien Président du Conseil du Jura bernois (2011-2012)

Le Conseil du Jura bernois (CJB) existe depuis 2006. Ses 24 élus et élues représentent la voix et les intérêts du Jura bernois en tant que région du canton de Berne qui bénéficie d'un statut particulier (art. 5 de la Constitution cantonale).

A ce titre, le CJB dispose de compétences de décision, notamment dans le domaine des subventions culturelles et de fonds de loterie, respectivement du sport, ainsi que de compétences de négociation en matière interjurassienne et de compétences de consultation.

C'est en particulier dans ce dernier domaine que le CJB a tissé des liens avec l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Lors de sa création, le CJB a été amené à valider l'accord préparé par la Chancellerie d'Etat du canton de Berne. Le premier contrat qui a porté cette institution sur les fonds baptismaux courait sur 3 années, soit de 2009 à 2011.

A l'issue de la première période-test de 3 ans, la question du renouvellement du contrat s'est posée. Il s'agissait notamment de déterminer si l'Antenne interjurassienne de l'égalité devait être pérennisée ou non. Le CJB a été consulté préalablement en vue de la signature d'un nouveau contrat. Le CJB a alors constaté que les chiffres relatifs aux demandes adressées à l'Antenne étaient faibles. La question du besoin a été soulevée. Suite au débat interne, la décision de soutenir le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans a été prise par une majorité des membres.

Ainsi, le CJB a marqué son attachement à l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Les membres du CJB ont estimé que le faible nombre de sollicitations constaté pendant les trois premières années pouvait provenir non pas d'un manque de besoin, mais du fait que l'institution n'était pas suffisamment connue. Pendant l'année présidentielle 2011/2012 du sousigné, une rencontre a eu lieu entre le secrétaire général du CJB et les responsables de l'Antenne en vue de dynamiser son fonctionnement. Dans cette optique, le CJB est prêt à marquer son soutien aux efforts de l'Antenne. Un tel soutien politique peut être précieux.

Afin d'atteindre les buts fixés, l'Antenne pourra notamment accentuer le travail médiatique. Une communication adéquate constitue à l'époque actuelle une base essentielle du travail des institutions aussi bien privées que publiques. Une offre de prestations en adéquation avec les besoins du public et des corps constitués est également essentielle.

Adresse utile:

Conseil du Jura bernois (CJB)

Rue des Fossés 1

Case postale 524

2520 La Neuveville

Tél 032 493 70 73

Info.cjb@sta.be.ch – www.conseildujurabernois.ch

Regards croisés sur l'égalité

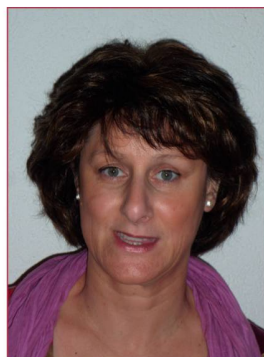
Entretien avec Barbara Ruf

Responsable du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme du canton de Berne



Angela Fleury

Cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes de la République et Canton du Jura
Responsable de l'Antenne interjurassienne de l'égalité



Quelle est votre vision personnelle de l'égalité entre femmes et hommes ?

BR L'égalité, pour moi, c'est un monde dans lequel les femmes et les hommes ont également la possibilité de choisir librement leur projet de vie et dans lequel les un-e-s et les autres jouissent également de respect. Les femmes sont nombreuses aujourd'hui à être aussi bien formées que les hommes. Le modèle de l'homme pourvoyeur et de la femme au foyer n'est plus une évidence. Les couples doivent aujourd'hui décider ensemble comment répartir entre eux le travail rémunéré et le travail domestique. Ils ne peuvent hélas pas tous réaliser leur idéal égalitaire: les femmes gagnent en général moins que les hommes, l'offre de prise en charge extrafamiliale des enfants ne couvre pas les besoins et elle est de plus onéreuse et, enfin, les conditions de travail ne sont pas toujours compatibles avec la vie de famille. L'égalité n'est pas encore une réalité, il reste encore à faire.

AF Même si les mentalités ont beaucoup évolué ces 40 dernières années au sujet de la place des femmes, de leurs droits, de leurs compétences et leur intégrité, il subsiste encore toujours d'importants déséquilibres dans les domaines de la formation, des salaires, de l'accession des femmes à des postes à responsabilités, etc., autant d'enjeux qui sont au cœur de la politique menée par notre Bureau. C'est donc avec enthousiasme et beaucoup de foi que je m'emploie, depuis le début de mon activité, à élargir les champs de vision de l'égalité. Car pour moi l'égalité n'est pas qu'une problématique de femme; elle rime aussi avec mixité, d'où l'importance de prendre en considération les deux genres. Ce construit social doit avoir justement sa raison d'être à travers une plus grande participation masculine dans des domaines dévolus a priori aux femmes. Ce qui m'amène à soutenir ardemment les hommes qui s'impliquent, d'une manière ou d'une autre, dans cette quête d'égalité. Plutôt que de se sentir niés et

attaqués dans leur intégrité, il faut que les hommes comprennent que tout ce qui bénéficie aux femmes, leur profite également ainsi qu'à la société dans son ensemble. Prenons un exemple flagrant: la question du partage des responsabilités professionnelles et familiales, qui reste plus que jamais l'affaire de toutes et tous. Je crois que ce n'est qu'en mettant nos forces en commun que nous parviendrons à faire de l'égalité entre femmes et hommes une réalité pour notre pays.

L'égalité est un thème transversal qui recouvre différents domaines de la vie: famille, travail, formation, politique, etc. Quels sont vos axes de travail actuellement ?

BR Nous nous investissons surtout dans la déconstruction des stéréotypes dans le choix professionnel, dans la promotion de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et dans l'égalité dans le monde du travail.

Nous faisons par exemple actuellement œuvre de pionnier dans le domaine de l'égalité salariale: Berne est le premier canton à avoir testé le contrôle de l'égalité dans les marchés publics; nous aimerions maintenant étendre l'expérience. Nous nous sommes en outre associées avec la Ville de Berne pour expérimenter un outil permettant aux PME de mesurer simplement leur niveau d'égalité salariale. Jusqu'à présent, les outils de contrôle n'étaient valables que pour les grandes entreprises. Le projet «Entreprises et familles: un duo gagnant. Vérification de la conciliation pour les PME bernoises», que nous menons avec le beco Economie bernoise, est lui aussi passionnant: nous proposons aux entreprises d'analyser leurs conditions de travail et leur compatibilité avec la vie de famille et de développer des mesures pour les améliorer. Le canton soutient financièrement les entreprises dans cette démarche et UND, un centre de compétences reconnu dans le domaine de la conciliation, les assiste de ses conseils. On sait en effet que de bonnes conditions de travail, favorables à la conciliation, augmentent l'attrait des entreprises auprès des salarié-e-s.

Nous proposons en outre régulièrement des cours de formation continue sur divers thèmes et nous menons des projets qui nous placent en contact direct avec la population. Nous avons par exemple tous les ans un stand au salon du mariage, sur le thème «Réalisez votre film à deux».

AF Actuellement, nos objectifs sont ancrés autour

des violences domestiques, de la formation (les métiers techniques au féminin), de la conciliation vie privée-vie professionnelle, de la discrimination salariale et, au niveau structurel, du développement de l'Antenne interjurassienne de l'égalité qui a vu le jour en 2009.

Notre Bureau est effectivement très actif en matière de violences domestiques, via le Groupe coordination violence qu'il préside. Un certain nombre d'actions de sensibilisation visant toutes les tranches d'âges et catégories de personnes a été mis sur pied, de manière à améliorer certains aspects de la prévention en matière de violence ou d'apporter des pistes encore inédites. Exemples: campagne de prévention pour les adolescent-e-s, formation destinée aux infirmier-ère-s urgentistes et ambulancier-ère-s des 3 sites de l'Hôpital du Jura, etc.

Etant enseignante en HES, la formation reste évidemment un atout pour moi en matière d'égalité. C'est la raison pour laquelle notre Bureau s'est toujours beaucoup investi dans les campagnes visant à sensibiliser les enseignant-e-s à la thématique de l'égalité, voire à la liberté de choix des métiers. A ce propos, avec différents partenaires de l'administration cantonale jurassienne, nous avons engagé une campagne de sensibilisation «Les métiers techniques au féminin» qui va s'étendre sur 5 ans. Celle-ci a reçu le soutien du Bureau fédéral de l'égalité qui le subventionne de manière substantielle, ce qui permet à une chargée de projet (à 20%) de mener à bien cette action. L'objectif est de promouvoir les métiers d'informaticienne et de micro-mécanicienne auprès des jeunes filles, de sorte qu'elles soient plus nombreuses à s'inscrire à l'Ecole des métiers techniques de Porrentruy.

Quelle est la réaction des gens que vous rencontrez lorsque vous mentionnez que vous dirigez un Bureau de l'égalité ?

BR La plupart des gens ne savent pas réellement ce que fait un bureau de l'égalité. Quand je décris notre travail dans toute sa diversité et que j'évoque les questions qui nous sont posées par les femmes et les hommes, les entreprises et les organisations, les gens se montrent généralement intéressé-e-s. Et souvent, de passionnantes discussions s'engagent. Et même si toutes les femmes et tous les hommes ne sont pas concerné-e-s par la discrimination, la question des rôles et des stéréotypes de genre dans la vie de couple, la famille et le travail nous concerne tous et toutes. Au début de ma car-

rière de déléguée à l'égalité, j'étais souvent confrontée à des réactions déplaisantes à l'annonce de mon travail. Cette époque est révolue. Plus personne ou presque ne remet aujourd'hui en question le fait que l'égalité est une des valeurs fondatrices de notre société.

AF Je suis toujours très surprise de constater que nombre de gens ne connaissent pas vraiment les tâches d'un bureau de l'égalité. Certain-e-s se risquent à me demander en quoi consiste exactement mon travail. Ce type de réactions me conforte dans ma volonté de donner davantage de visibilité au travail du Bureau, notamment en acceptant les invitations émanant de milieux politiques, d'associations ou autres institutions pour leur présenter nos activités, comme tout récemment l'Association suisse des cadres, Région Jura. Toutes ces rencontres se révèlent être d'une manière générale très positives, car elles permettent de nouer d'excellents liens avec différent-e-s partenaires qui ne manquent pas de reprendre contact avec notre Bureau quand des besoins privés ou professionnels se font sentir. C'est en fait là que je mesure les retombées de mes interventions. Puis, le bouche-à-oreille fait le reste.

Cela fait bientôt 6 ans que je dirige le Bureau de l'égalité, avec toujours la même passion et le sentiment que la notion même d'« égalité » suscite parfois encore des interrogations. C'est pourquoi, faire connaître son travail et asseoir sa légitimité auprès de la population demeurent pour moi une priorité.

Adresses utiles :

**Bureau de l'égalité
entre femmes et hommes**

Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont
Tél 032 420 79 00
egalite@jura.ch
www.jura.ch/egalite

**Bureau cantonal de l'égalité
entre la femme et l'homme**

Postgasse 68
3000 Berne 8
Tél 031 633 75 78
info.fgs@sta.be.ch
www.be.ch/egalite